

INFO PROFESSIONNELS DE SANTÉ
HORS CAS PARTICULIERS ET VOYAGES

VACCINATION ET GROSSESSE

Avant la grossesse



LES VACCINS À VIRUS VIVANT ATTÉNUÉ :

- sont contre-indiqués pendant la grossesse ;
- nécessitent un délai d'un mois minimum entre la vaccination et le début d'une grossesse.



→ Rougeole - oreillons - rubéole (ROR)

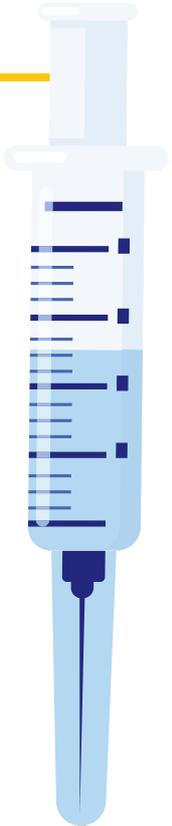
- Priorix® ou M-M-Rvaxpro®
- Toute personne née après 1980 doit avoir reçu **2 doses** de vaccin ROR. **Faire le rattrapage avant la grossesse si besoin.**



→ Varicelle

En l'absence d'immunité, vacciner avec 2 doses espacées de :

- 4 à 8 semaines pour le Varivax®
- 6 à 10 semaines pour le Varilrix®



Le cas du vaccin contre la coqueluche

Recommandé à l'âge de 25 ans

- Repevax® ou Boostrix Tetra®
- Vaccin tétravalent inactivé dTcaPolio
- Combiné au vaccin diphtérie, tétanos et poliomyélite

Que la patiente ait été ou non vaccinée à 25 ans, la vaccination est recommandée en cours de grossesse.

- Recommandé à partir du 2^e trimestre, et de préférence entre 20 et 36 SA
- Vacciner la femme à chacune de ses grossesses
- Quelle que soit la date du dernier rappel
- Il n'est pas trop tard pour faire le vaccin contre la coqueluche si la femme a déjà accouché et que cela n'avait pas été fait durant la grossesse.



Pendant la grossesse

GRIPPE

La vaccination contre la grippe est recommandée dès le 1^{er} trimestre de grossesse.

COVID-19

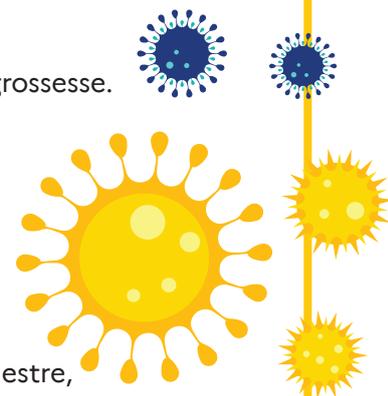
- Vaccins à ARN messenger
- Selon recommandations en cours.

COQUELUCHE

La vaccination contre la coqueluche est recommandée à partir du 2^e trimestre, et de préférence entre 20 et 36 SA.

VIRUS RESPIRATOIRE SYNCYTIAL (VRS)

- ABRYSCO®
- La vaccination est recommandée entre la 32^e et la 36^e semaine d'aménorrhée, entre septembre et la fin de la période endémique.
- Un délai de 14 jours avec la vaccination contre la coqueluche est préconisé.
- L'immunisation du nouveau-né ou du nourrisson par un traitement préventif (Synagis® ou Beyfortus®) est une autre stratégie, équivalente, à discuter avec la patiente.



RESSOURCES

- **Pour une évaluation du risque chez une patiente, notamment en cas de vaccination accidentelle par un vaccin à virus vivant en début de grossesse, contactez le Centre régional de pharmacovigilance :**
 - Clermont-Ferrand : 04 73 75 48 31 / pharmacovigilance@chu-clermontferrand.fr
 - Grenoble : 04 76 76 51 45 / pharmacovigilance@chu-grenoble.fr
 - Lyon : 04 72 11 69 97 / centre.pharmacovigilance@chu-lyon.fr
 - Saint-Étienne : 04 77 12 77 37 / pharmacovigilance@chu-st-etienne.fr
 - Chambéry, Espace de santé publique : 04 79 96 51 52
- **Sources :**
 - [Calendrier vaccinal](#)
 - Site internet de l'ANSM : [Vaccination et grossesse](#) / [Vaccins contre le Covid-19 et femmes enceintes](#)
 - Infovac.fr
 - mesvaccins.net

GRUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL « GROSSESSE ET MÉDICAMENTS »

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,
Service médical Auvergne-Rhône-Alpes de l'Assurance
maladie, OMEDIT, réseaux de périnatalité
(RPAI, RP2S, RSPA, ELENA et AURORE),
centres de pharmacovigilance, URPS sages-femmes,
médecins libéraux, pharmaciens, et associations de patients.

